



MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR

**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CENTRES DE LA PETITE ENFANCE**

DÉPOSÉ À

**Monsieur Claude Béchar, député de Kamouraska-
Témiscouata et ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et
de la Famille ainsi qu'à madame Carole Thériault, députée de
Lévis et ministre déléguée à la Famille**

**DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LES
*SCÉNARIOS DE DÉVELOPPEMENT ET DE
FINANCEMENT POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ,
L'ACCESSIBILITÉ ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE
GARDE***

AOÛT 2003

Table des matières

<u>INTRODUCTION</u>	1
Les centres de la petite enfance	1
Nuancer l'accroissement des coûts et la diminution de l'aide aux familles	2
Impact de l'investissement dans la petite enfance	3
<u>COMMENTAIRE ET PROPOSITION AU SUJET DU DÉVELOPPEMENT DES PLACES EN SERVICES DE GARDE</u>	5
Recommandations.....	5
<u>PISTES DE SOLUTIONS AFIN D'OPTIMISER L'UTILISATION ET L'OCCUPATION DES PLACES DE GARDE</u>	6
Mise en contexte	6
Des exemples d'assouplissement.....	7
Réservation d'un certain nombre de places pour la garde à temps partiel	7
La garde à horaire atypique	7
Des assouplissements dans la gestion de la garde en milieu familial	7
Un partenariat entre les centres de la petite enfance et le milieu scolaire en région	8
<u>COMMENTAIRES AU SUJET DES SCÉNARIOS DE FINANCEMENT</u>	9
Recommandation	9
Commentaires sur le scénario de financement 1	9
Commentaires sur le scénario de financement 2	11
Commentaires sur le scénario de financement 3	12
Maintenir l'accessibilité.....	12
Conclusion au sujet des scénarios de financement	13
<u>EN GUISE DE CONCLUSION</u>	14

Introduction

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE), représentant près de 900 conseils d'administration de CPE partout au Québec, est heureuse de participer à titre de partenaire, à la consultation gouvernementale sur les *scénarios de développement et de financement pour assurer la pérennité, l'accessibilité et la qualité des services de garde*.

Depuis la mise en vigueur des nouvelles dispositions de la politique familiale en 1997, le gouvernement du Québec a mis l'accent sur le développement de places en services de garde. Tous s'entendaient sur le fait qu'en matière de services de garde, nous avons près de 30 années de retard à rattraper. Aujourd'hui, nous sommes en voie de compléter un réseau qui fait l'envie de plusieurs, un réseau qui répond aux besoins des parents ; il est important de le consolider tout en maintenant l'accessibilité, la qualité et l'universalité.

Les centres de la petite enfance

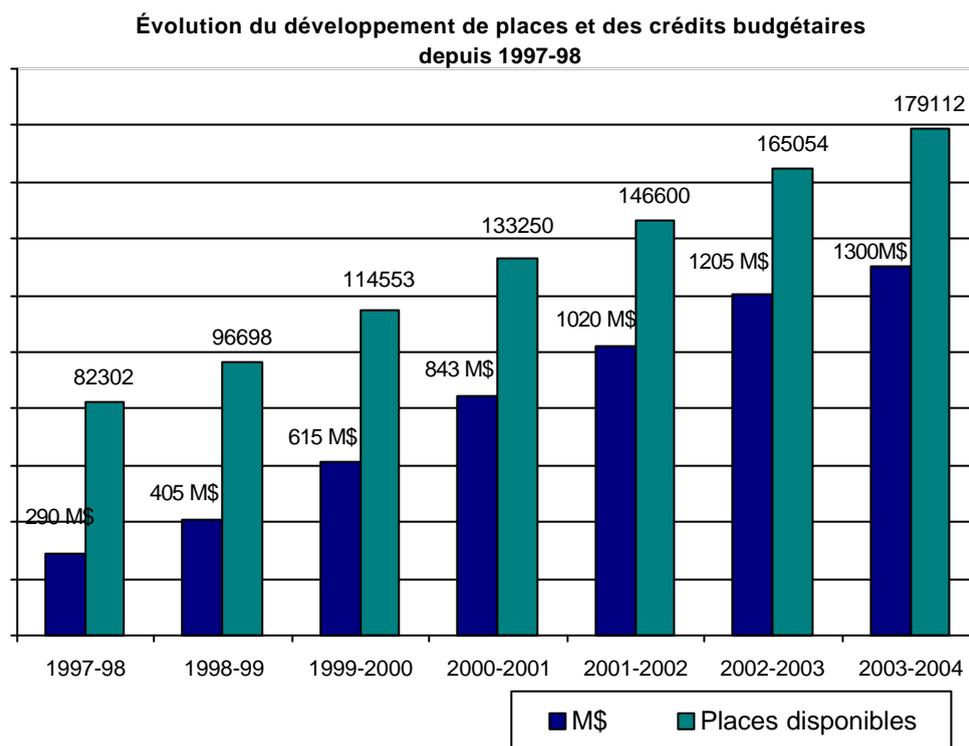
Les centres de la petite enfance (CPE) sont des entreprises privées d'économie sociale, gérées par un conseil d'administration formé majoritairement par les parents utilisateurs. Ainsi, on donne aux parents une possibilité réelle de faire les choix correspondant aux besoins éducatifs des enfants. À titre d'administrateurs, les parents ont un contrôle certain en regard de la planification, de l'organisation, de la direction et de l'évaluation des programmes et des ressources du centre de la petite enfance.

Par ailleurs, le modèle des CPE propose également une solution pour contrer l'éparpillement des services de garde sur un même territoire. En effet, l'intégration des services "en milieu familial" et "en installation" a eu pour effet de mieux répartir ce service de proximité en fonction des besoins des parents, tout en tenant compte des particularités régionales.

Enfin, les CPE dépassent la logique du seul service de garde et offrent aux parents, une gamme de services variés dont des références vers d'autres ressources communautaires et institutionnelles et ce, grâce à des ententes avec divers partenaires dont les CLSC et les Centres jeunesse. D'ailleurs, même si les CPE sont des organismes autonomes à but non lucratif, ils ont tout de même une mission publique d'offre de services.

Nuancer l'accroissement des coûts et la diminution de l'aide aux familles

Il est vrai que les crédits accordés aux services de garde se sont accrus rapidement mais il est important de nuancer la situation. Premièrement, le développement du réseau explique une partie de la croissance des coûts. D'ailleurs, le tableau suivant démontre très bien qu'il y a une corrélation entre l'accroissement des coûts et le développement des places.



De plus, l'amélioration des conditions de travail des employés du réseau a aussi contribué à l'accroissement des coûts. Toutefois, il faut souligner que "l'environnement de travail des adultes est un autre facteur qui influe sur la qualité des services dans les milieux de garde. Entre autres, de bonnes conditions de travail offertes en milieu familial ou en centre de la petite enfance (sic) peuvent intéresser une main d'œuvre qualifiée. Elles influencent également le niveau de satisfaction du personnel dans son travail et se répercutent sur le comportement adopté envers les enfants"¹.

¹ Ministère de la Famille et de l'Enfance, *Enquête Grandir en qualité : Recension des écrits sur la qualité des services de garde*, Québec, 2002, 36pp.

Qui plus est, si nous jetons un regard global sur les crédits accordés au soutien aux revenus des familles et aux services de garde depuis 1997, nous constatons qu'ils sont passés de 3.193 MM\$ en 1997-98 à 3.464 MM\$ en 2002-03 ce qui représente une augmentation de 8.49 % alors que pour la même période, l'inflation² a été de 11.2 %. **En d'autres termes, si l'aide aux familles avait été indexée, elle serait à 3.550 MM \$. La valeur de celle-ci a donc diminué au cours de cette période.**

Impact de l'investissement dans la petite enfance

Tout d'abord, il faut souligner que les services éducatifs et de garde à la petite enfance ne sont pas une dépense, mais bel et bien un investissement. Cependant, le retour sur les investissements est davantage à moyen et à long terme.

Ces dernières années, certaines études ont réussi à chiffrer les bénéfices financiers de l'investissement dans ce secteur. Tout d'abord, "dans une étude menée en 1998, des économistes de l'Université de Toronto ont estimé que les avantages d'un système universel abordable et de grande qualité, fournissant des services de garderie et des services d'éducation à la petite enfance, se chiffraient à 7,9 milliards de dollars. Ils ont calculé que la valeur de l'accroissement des activités professionnelles des mères de ces enfants, si un tel système existait, serait de 6,2 milliards de dollars et que l'amélioration du développement des enfants vaudrait 4,3 milliards de dollars – en tout, une économie d'environ 2 \$ pour chaque dollar dépensé³". Une étude américaine⁴ estime, quant à elle, que chaque dollar investi auprès des enfants dits "à risques", c'est-à-dire provenant d'un milieu défavorisé, permettait d'économiser 7.16 \$. Les économies seraient réalisées notamment en matière d'éducation et dans le système judiciaire.

En 1996, le Conseil supérieur de l'éducation proposait d'instaurer des services éducatifs gratuits pour les enfants de 4 et 5 ans. En prévoyant une fréquentation de 95 %, on estimait "les bénéfices escomptés à court et à moyen termes liés à l'augmentation du

² Institut de la statistique du Québec -

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/TSC/pdf/CHAP11.PDF

³ Cleveland, Gordon et Krashinsky, Michael, *The Benefits and Costs of Good Child Care: The Economic Rationale for Public Investment in Young Children* (Toronto: University of Toronto, 1998). Cite dans "Conseil national du bien-être social, *Les coûts de la pauvreté*, Ottawa, 2000.

⁴ Schweinhart, Lawrence J.; Barnes, Helen V. et Weikart, David P., *Significant Benefits: The High/Scope Perry Preschool Study Through Age 27* (Ypsilanti, Michigan, The High/Scope Press, 1993).

travail des mères, à la création d'emplois et à la meilleure performance scolaire des élèves seraient, quant à eux, estimés à 519 M\$ aux deux paliers de gouvernement"⁵. Cette logique de calcul des bénéfices pourrait certainement s'appliquer au système actuel. Fait à souligner, l'impact a été plus grand chez les mères monoparentales avec de jeunes enfants.

Enfin, il faut souligner que l'implantation du réseau des centres de la petite enfance a également contribué à réduire significativement la garde au noir. D'ailleurs, en 1993, le Vérificateur général du Québec estimait à 485M\$, la valeur de la garde au noir au Québec.

Taux d'activité des mères de 15 ans et plus ayant des enfants d'âge préscolaire, selon le type de famille et selon l'âge du plus jeune enfant, Québec, 1991 à 2000

	Moins de 6 ans		Moins de 3 ans		De 3 à 5 ans	
	Biparentale	Monoparentale	Biparentale	Monoparentale	Biparentale	Monoparentale
1991	64.2 %	47.5 %	62.8 %	40.3 %	66.9 %	55.1 %
1996	65.9 %	46.6 %	64.4 %	35.7 %	68.2 %	54.3 %
2000	70.0 %	58.3 %	67.0 %	44.8 %	74.4 %	67.8 %

Source : Institut de la Statistique du Québec⁶

En somme, les dollars investis dans les services éducatifs sont un placement rentable car ils permettent, d'une part, une meilleure conciliation famille-travail, ce qui a notamment pour effet de faciliter l'intégration des jeunes mères sur le marché du travail. D'autre part, "les programmes du champ de la petite enfance sont considérés comme des moyens plus efficaces de prévenir les retards et les échecs scolaires que les mesures de remédiation (sic) à l'égard des élèves en difficultés, qui arrivent souvent lorsque le mal est fait et que l'enfant a perdu l'estime de lui-même et la confiance en ses capacités"⁷. Enfin, comme

⁵ http://www.cse.gouv.qc.ca/f/pub/panorama/96-05/dev_int.htm

⁶ Institut de la statistique du Québec -

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/menage_famille/men_fam_enf/portrait/theme6/6-9.htm

⁷ Rénover notre système d'éducation : 10 chantiers prioritaires, rapport final des États généraux sur l'éducation, MEQ, 1996 - <http://www.meq.gouv.qc.ca/ETAT-GEN/RAPFINAL/s2-2.htm>

nous l'avons mentionné précédemment, bien qu'il y ait eu un accroissement des coûts des services de garde, les crédits en dollars constants alloués aux familles ont diminué.

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS AU SUJET DU DÉVELOPPEMENT DES PLACES EN SERVICES DE GARDE

D'entrée de jeu, nous soulignons notre satisfaction à l'effet que le gouvernement confirme le développement des 18 531 places qui avaient été précédemment accordées.

Recommandations

Nous recommandons de prendre le temps de mettre à jour les résultats de l'*Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde* afin de bien cibler les besoins, notamment ceux en garde non usuelle et ceux à temps partiel. À notre avis, compte tenu du fait que nous discutons de places qui ne seront rendues disponibles en 2005-06, il n'y a pas d'urgence à prendre de décisions maintenant. La mise à jour de l'*Enquête* permettra de peaufiner l'offre de services aux parents.

S'il advenait que le gouvernement ne tienne pas compte de notre première recommandation, l'AQCPE propose de développer les places restantes en CPE volet milieu familial assorti d'une ouverture de partenariat avec les haltes-garderies communautaires existantes, dans la mesure où cela répondrait à un besoin des parents.

Les statistiques révélées dans le document de consultation nous permettent de constater que c'est dans les CPE volet milieu familial que les services sont les plus variés et les plus flexibles. En effet, à titre d'exemple, les services de garde du volet milieu familial accueillent 53.4% des enfants de moins de 18 mois, 37.8% des enfants exemptés de la contribution parentale, 24.7% des enfants handicapés et 88% des enfants d'âge scolaire ayant droit à une place à contribution réduite. À cela, il faut ajouter que le CPE volet milieu familial accueille plus d'enfants utilisant la garde en soirée, de nuit, de fin de semaine et à temps partiel.

Qui plus est, le développement de places en milieu familial pourrait se réaliser rapidement. En effet, les équipes de gestion et de reconnaissance des responsables de

services de garde en milieu familial (RSG) œuvrant dans les CPE sont déjà en place, ce qui assurerait le développement rapide d'un service de qualité. Concernant la rapidité de développement, il faut souligner que le réseau des CPE a fait ses preuves. À titre d'exemple, le 4 mars dernier, un article du Devoir⁸ stipulait qu'au 17 février 2003, 11 312 places en services de garde avait été créées. Entre le 17 février 2003 et le 31 mars 2003, 6 498 places ont été créées, pour un total de 17 810⁹ pour l'année financière 2002-03. Donc, le développement des places en CPE volet milieu familial, quel que soit le nombre, se concrétiserait rapidement. En effet, dans la plupart des cas, il ne s'agirait que de procéder à l'augmentation de capacité au permis sans aucun investissement supplémentaire en matière d'immobilisations.

PISTE DE SOLUTIONS AFIN D'OPTIMISER L'UTILISATION ET L'OCCUPATION DES PLACES EN SERVICES DE GARDE

Mise en contexte

Tout d'abord, l'Association québécoise des centres de la petite enfance désire souligner qu'elle souhaite travailler avec le gouvernement afin d'élargir l'offre de services en centres de la petite enfance. Ceci, afin de répondre davantage aux besoins spécifiques de certains parents. Depuis 1997, le réseau des centres de la petite enfance s'est concentré sur le développement rapide des places afin de répondre aux besoins criants des parents du Québec. Maintenant que 84% de l'objectif de 200 000 places est complété, nous sommes en mesure d'entamer une autre étape, celle de la consolidation. Dans le document de consultation, le gouvernement spécifie que "les services de garde existants, présents sur l'ensemble du territoire, doivent envisager des façons novatrices d'adapter leur offre aux besoins variés des familles"¹⁰. Sur ce point, l'Association québécoise des centres de la petite enfance est entièrement en accord avec le gouvernement et d'ailleurs, nous nous engageons fermement à apporter le support nécessaire afin que l'offre de services des CPE soit élargie.

⁸ Québec a créé moins de places en garderie que prévu, Le Devoir, mardi le 4 mars 2003, pA2

⁹ <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Avril2003/02/c6905.html>

¹⁰ Gouvernement du Québec, Scénario de développement et de financement pour assurer la pérennité, l'accessibilité et la qualité des services de garde, Québec, 2003, p 23.

Des exemples d'assouplissement

Nous réaliserons cet engagement notamment en optimisant encore davantage l'utilisation des places en services de garde, attribuées aux CPE. Pour ce faire, il faudra s'ouvrir à de nouvelles façons de faire et également procéder à des assouplissements administratifs et réglementaires. Vous trouverez ci-après, des exemples pouvant améliorer ou bonifier l'offre de services.

○ Réserve d'un certain nombre de places pour la garde à temps partiel

Nous pourrions étudier l'impact qu'aurait la réserve d'un certain nombre de places afin de répondre exclusivement aux besoins de garde à temps partiel. Par exemple, dans le cas où un CPE de 80 places réserverait 5 % de ces places en installation pour ce type de garde, il y aurait 4 places réservées pour répondre à des besoins de 2 ou 3 jours par semaine. En procédant ainsi, il serait possible d'accueillir 6 ou 8 enfants, en utilisant seulement 4 places.

○ La garde à horaire atypique

En ce qui concerne la garde à horaire atypique, plusieurs centres de la petite enfance souhaiteraient offrir aux parents différents services. Toutefois, certaines règles devront être assouplies. Prenons, à titre d'exemple, le cas d'un CPE désirant offrir des services à horaire atypique le soir. La problématique est qu'il pourrait y avoir, pendant un certain moment, un dépassement de capacité au permis au cours de la période où les enfants de soir arrivent au CPE alors que les enfants de jour sont toujours sur place. Bien que l'étude des projets pilotes de garde à horaire atypique aient mis en lumière cette situation, les CPE sont toujours en attente d'une décision de la part du ministère à ce sujet.

○ Des assouplissements dans la gestion de la garde en milieu familial

Par exemple, si le gouvernement permettait la gestion des places en milieu familial sur la base d'un taux d'occupation annualisé, nous pourrions maximiser davantage l'occupation des places en milieu familial.

Comme second exemple, la réglementation actuelle prévoit que les enfants des personnes responsables de services de garde en milieu familial (RSG) âgés de moins de neuf ans,

sont comptabilisés dans le ratio de la RSG. Une fois que l'enfant a atteint l'âge de 9 ans, celui-ci n'est plus inclus dans le ratio ce qui, en principe, libère une place en services de garde. Toutefois, si le CPE a atteint son nombre maximum de places au permis, la RSG ne pourra combler cette place.

- **Un partenariat entre les centres de la petite enfance et le milieu scolaire en région**

Dans certaines régions, la situation est qu'il n'y a pas toujours un nombre suffisant d'enfants d'âge préscolaire pour implanter une installation, ni assez d'enfants d'âge scolaire pour mettre en place un service de garde en milieu scolaire. Dans ce cas, une solution pouvant être envisagée est une entente entre le milieu scolaire et un CPE afin d'implanter une installation qui offrirait des services pour les enfants d'âge préscolaire et pour ceux d'âge scolaire. De cette façon, les parents de ces enfants auraient droit à un service de garde répondant à leurs besoins.

En somme, nous avons présenté ici des pistes de solutions ayant pour but d'offrir des services flexibles et variés, répondant aux besoins des parents. Hormis celui qui précède, les exemples d'assouplissement proposés pourraient être appliqués à très faible coût, voir à coût nul, pour le gouvernement. L'AQCPE souhaite travailler avec le gouvernement sur ces propositions et en dégager d'autres du même type.

COMMENTAIRES AU SUJET DES SCÉNARIOS DE FINANCEMENT

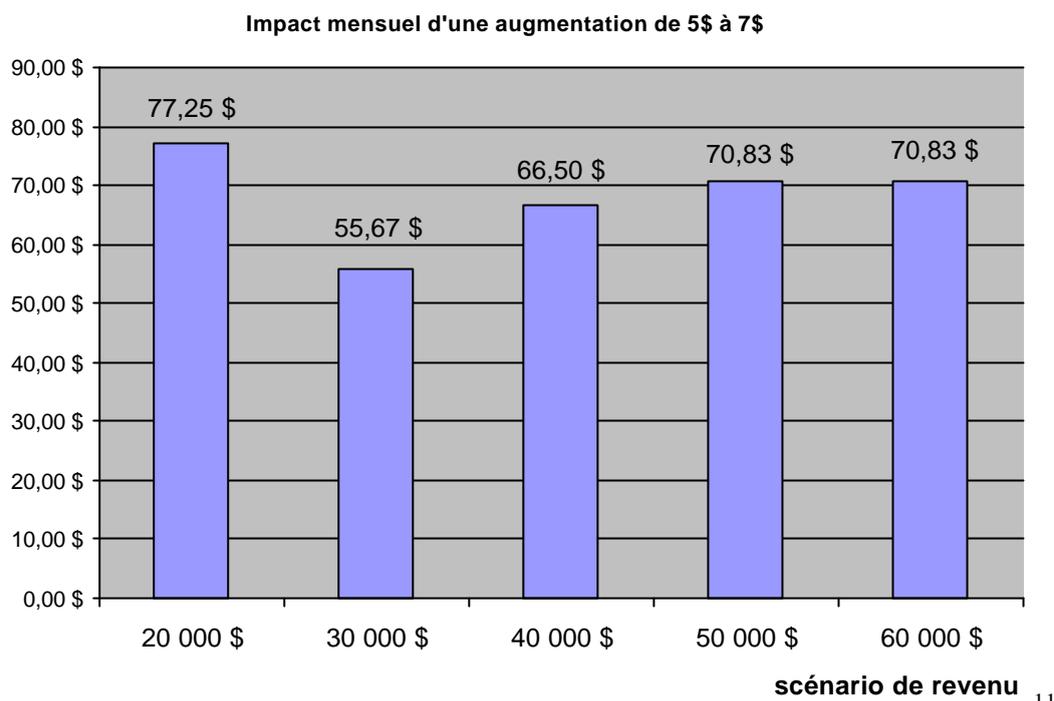
Recommandation

L'Association québécoise des centres de la petite enfance recommande le maintien du tarif à 5\$. À cet effet, une pétition signée par plus de 132 000 personnes a été déposée à l'Assemblée nationale. Celle-ci demandait au gouvernement d'assurer l'universalité des services de garde, de maintenir les places à contribution réduite à 5 \$ pour toutes les familles et de poursuivre le développement des places de garde en centres de la petite enfance.

L'AQCE craint grandement tout scénario d'augmentation de tarif qui entraînerait indubitablement un effet ascenseur, par conséquent un impact négatif sur l'accessibilité.

Commentaires sur le scénario de financement 1

Tout d'abord, nous réitérons que nous sommes contre toute augmentation de tarif, car elle aurait des répercussions négatives pour toutes les familles et particulièrement pour celles à faible revenu. Pour celles ayant un revenu aux environs de 20 000\$, l'augmentation de la contribution ne serait que faiblement réduite par une diminution d'impôt et elles ne connaîtraient aucune augmentation de leurs prestations. Cette situation s'explique parce qu'elles reçoivent déjà le montant maximum de la prestation nationale pour enfant, ainsi que le montant maximal du crédit de TPS. Par conséquent, l'impact mensuel net est plus lourd à supporter pour une famille ayant un revenu de 20 000\$ que celle ayant un revenu de 30 000\$.



Cette situation démontre qu'il serait tout aussi important de soutenir les travailleurs à faible revenu que les prestataires d'assistance-emploi. Il faudrait également penser aux familles nombreuses. Dans le cas contraire, l'un des risques potentiels serait une baisse de l'intérêt pour certains, de rester sur le marché du travail ou d'y retourner.

Devrions-nous redire que l'un des effets du programme à 5\$ a été de contribuer à une hausse du taux d'activité des mères avec enfants de moins de 6 ans, particulièrement chez les femmes chefs de familles monoparentales ? (Voir tableau en page 4)

Enfin, il faut souligner que s'il y avait eu indexation du tarif des services de garde à \$5 en fonction de l'inflation, le tarif actuel serait d'environ de 5.70 \$ et non de 7.00 \$, comme semble le proposer le document de consultation.

¹¹ Les scénarios ont été réalisés en tenant compte de l'année fiscale fédérale 2002 et ils prennent en considération les revenus ainsi que la déduction pour frais de garde seulement. Enfin, le scénario est une famille biparentale avec deux enfants utilisant les services de garde à contribution réduite.

Commentaires sur le scénario de financement 2

D'entrée de jeu, cette proposition met fin à l'universalité des services de garde, ce qui constitue une raison supplémentaire pour l'AQCPE, d'être en défaveur de cette proposition. Pour l'Association québécoise des centres de la petite enfance, tous les enfants sont égaux et doivent avoir des chances égales pour développer de leur potentiel, sans égard au revenu de leurs parents.

De plus, le principe de taxer le parent en fonction du revenu correspond, en quelque sorte, à une double imposition. En effet, ces familles contribuent déjà par leurs impôts, à l'assiette fiscale servant à financer les dépenses du gouvernement, car la progressivité de notre système d'imposition fait en sorte que les familles les mieux nanties paient déjà davantage. **Toutefois, si le gouvernement appliquait ce scénario, près de 27% des familles utilisatrices des services de garde à contribution réduite seraient touchées et paieraient donc deux fois pour le même service.**

Taux d'imposition au Québec	
Revenus	Taux d'imposition
Inférieur à 26 000 \$	16 %
26 001 \$ à 52 000 \$	20 %
Plus de 52 000\$	24 %

Il est important de souligner que la déduction fédérale pour frais de garde ne serait accordée que pour le décaissement réel, c'est-à-dire 5 \$ par jour. Autrement dit, le fait de faire payer les familles dites "mieux nanties" par la fiscalité québécoise, n'aurait aucun impact sur les calculs fédéraux servant à établir les montants de PNE (prestation nationale pour enfant) ni pour le crédit de TPS, ni sur la déduction pour frais de garde.

Compte tenu que les parents touchés paieraient davantage pour leurs services sans avoir de déductions supplémentaires, cela pourrait avoir pour conséquence que des parents choisissent un service de garde non régi. En effet, cela pourrait leur permettre d'avoir droit à davantage de déductions fédérales pour frais de garde et également au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde au Québec. Cela pourrait donc avoir des

impacts sur la qualité des services ainsi que sur l'accessibilité. Il est d'emblée nécessaire de souligner la lourdeur administrative pour le gouvernement et pour les parents, reliée à l'application d'une tarification modulée en fonction du revenu.

Commentaires sur le scénario de financement 3

L'AQCPE est d'avis qu'il faut rejeter ce scénario car il implique une diminution constante de l'accessibilité. En effet, d'ici la fin du développement, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille prévoit une croissance des coûts de 11.5% d'ici 2006. À cet égard, nous pouvons affirmer avec certitude que le revenu net disponible des familles n'augmentera pas au même rythme. Par conséquent, l'accessibilité sera réduite à chaque hausse de tarif. Par ailleurs, ce scénario institue le principe "d'utilisateurs - payeurs", pour des services éducatifs et de garde considérés essentiels par l'AQCPE. Nous croyons qu'il revient à l'ensemble des contribuables d'assumer les coûts des services de garde.

Maintenir l'accessibilité

Si le gouvernement décidait de hausser le tarif des services de garde, ce que nous trouverions regrettable, il lui serait essentiel de maintenir l'accessibilité de toutes les familles au réseau des services de garde, notamment les familles à faible revenu.

Pour ce faire, il sera nécessaire de procéder à des ajustements au programme APPORT¹²

- Élargir la clientèle admissible en fonction de la hausse du tarif en services de garde ;
- Indexer les seuils de sortie du programme ;
- Simplifier le programme ;
- Évaluer la possibilité de permettre aux parents de faire une demande rétroactive en cours d'année ou sur leur rapport d'impôt.

Le gouvernement a prévu dans ses scénarios, que les prestataires de l'assistance-emploi soient épargnés. Nous appuyons cette décision.

¹² <http://www.mess.gouv.qc.ca/francais/sr/apport/index.htm>

En revanche, nous désirons souligner qu'à chaque fois que le tarif serait augmenté, l'accessibilité s'en trouverait réduite pour certaines familles. S'il veut maintenir cette accessibilité, le gouvernement devra investir des sommes dans des programmes de soutien aux familles. En somme, pour ce que la hausse de tarif risque alors de rapporter par rapport aux sommes qui devront être investies pour soutenir les familles les plus touchées, nous recommandons de maintenir le service à 5\$.

De plus, il ne faut pas perdre de vue que grâce aux services de garde à contribution réduite, le gouvernement fédéral économise près de 225 millions de dollars annuellement. Dans ce contexte, nous croyons qu'il faut faire pression sur les représentants du gouvernement fédéral afin qu'il puisse transférer cette somme à l'état québécois, pour répondre aux besoins des parents. D'ailleurs, nous désirons affirmer au gouvernement québécois que nous sommes prêts à faire front commun avec lui afin de réclamer ces sommes.

Conclusion au sujet des scénarios de financement

L'AQCPE réitère sa recommandation de maintenir le tarif à 5 \$ pour tous. De plus, elle déplore que tous les scénarios de financement alourdissent la charge à payer des parents. Pour notre association, les services éducatifs et de garde à la petite enfance sont des services tout aussi nécessaires que la maternelle. Par ailleurs, il est important de souligner que peu importe le scénario de financement proposé, les familles se retrouvent perdantes. **En effet, bien que les hausses de tarifs puissent être amoindries par une légère diminution d'impôt fédéral ou bien, dans certains cas, par une hausse de la prestation nationale pour enfant et du crédit de TPS, il n'en demeure pas moins que ces impacts ne combleront jamais la valeur de la hausse de tarif.**

EN GUISE DE CONCLUSION

L'Association québécoise des centres de la petite enfance recommande que le gouvernement maintienne un tarif universel et que celui-ci soit de 5 \$.

De plus, l'AQCPE recommande de mettre à jour les résultats de l'*Enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde* réalisée en 2000, afin de cibler les besoins notamment ceux en garde à horaire non usuel et ceux à temps partiel.

Par ailleurs, l'Association québécoise des centres de la petite enfance suggère des pistes de solutions afin d'optimiser l'utilisation des places en services de garde et pour répondre aux besoins particuliers de certains parents. Fait à noter, ces modifications sont à très faible coût voire à coût nul pour le gouvernement.

En terminant, l'Association québécoise des centres de la petite enfance réitère son vif désir de travailler avec le gouvernement afin de répondre aux besoins des parents du Québec.